

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : lundi 17 juin 2024

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :
Date d'envoi : 11 juin 2024
Date d'affichage : 11 juin 2024

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 24 JUIN 2024
Affichée en mairie le : 24 JUIN 2024
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU
CONSERVATOIRE - ABROGATION DE LA
DELIBERATION DU 30 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : Direction affaires culturelles, évènementiel et archives
Délibération N° : DCM20240617_36

Rapporteur : Madame FRANQUELIN
Secrétaire de séance : Madame HALIOUA

Le lundi 17 juin 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Thomas BERETTONI, Madame Brigitte LIZEE JUAN, Madame Danielle HEBERT, Monsieur Gilles ALLARI, Madame Nathalie FRANQUELIN, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Mary-Claude BAUZIT, Monsieur Marcel VAÏANI, Madame Marie-Paule GALEA, Monsieur Eric BONFILS, Monsieur Bernard GIRARDOT, Madame Juliette BARALE, Monsieur Jean-Pierre PAUSELLI, Monsieur Michel ELBAZ, Madame Pierrette CHARLIER, Madame Florence ESPANOL, Monsieur Christian RADIGALES, Madame Vanessa GUERRIER BUISINE, Monsieur Ludovic GALLUCCIO, Madame Laurie MORETTO ALLEGRET, Madame Alexandra DEY, Madame Priscilla HALIOUA, Monsieur Raphaël PALAYER, Monsieur Patrick VILLARDRY, Monsieur Marc ORSATTI, Madame Sandrine BELOT, Madame Patricia CANESTRIER

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Monsieur RADIGALES
Madame NESONSON à Madame GALEA
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL
Madame CORVEST à Madame BELOT
Madame RAMELLA-VICENTE à Madame BARALE

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Lors de la délibération du 30 juin 2021, il a été décidé, pour le Conservatoire Municipal de Musique et d'Art

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2021

Dramatique, les tarifs semestriels suivants :

1/ Les tarifs actuels

- Tarifs pour les enfants et jeunes de moins de 26 ans

Élèves laurentins

Musique collective : 158 € / an = 79 € / semestre

Musique individuelle : 246 € / an = 123 € / semestre

Théâtre : 124 € / an = 62 € / semestre

Élèves non laurentins

Musique collective : 184 € / an = 92 € / semestre

Musique individuelle : 268 € / an = 134 € / semestre

Théâtre : 148 € / an = 74 € / semestre

Chorale enfant : 58 € / an

-Tarifs pour les adultes de plus de 26 ans

Élèves laurentins

Musique collective : 188 € / an = 94 € / semestre

Musique individuelle : 280 € / an = 140 € / semestre

Théâtre : 136 € / an = 68 € / semestre

Élèves non laurentins

Musique collective : 216 € / an = 108 € / semestre

Musique individuelle : 308 € / an = 154 € / semestre

Théâtre : 164 € / an = 82 € / semestre

Master class de théâtre : 114 € / an = 57 € / semestre

-Tarifs dégressifs Famille / plusieurs disciplines

Lorsqu'une famille inscrit plusieurs enfants au Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique, elle bénéficie d'un tarif dégressif de la façon suivante :

Premier enfant : plein tarif

Deuxième enfant : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie,

Troisième enfant : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie.

Lorsqu'un adulte et plusieurs enfants de la même famille sont inscrits au conservatoire municipal, la famille bénéficie d'un tarif dégressif de la façon suivante :

Adulte : tarif plein adulte,

Premier enfant : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie,

Deuxième enfant : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie.

Ce tarif dégressif s'applique aussi aux élèves qui pratiquent plusieurs disciplines de la façon suivante :

Deuxième discipline : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie

Troisième discipline : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie

2/ Nouvelle grille tarifaire

Le conservatoire municipal de musique et d'art dramatique doit aujourd'hui faire évoluer ses tarifs pour la prochaine rentrée scolaire après plusieurs années de stagnation des prix.

Afin d'adapter le service à un contexte d'inflation et d'introduire davantage d'équité, il est proposé d'adopter une nouvelle grille tarifaire calculée selon le quotient familial.

Une étude comparative a été menée sur le public d'inscrits du conservatoire permettant de proposer une tarification calculée avec le quotient familial où les capacités financières des familles seront prises en compte, selon un système échelonné et progressif.

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2021

La proposition actuelle se base sur le tarif annuel actuel, conservant un paiement sur 2 semestres et l'application des tarifs dégressifs lorsque plusieurs membres d'une même famille sont inscrits ou lorsqu'un élève pratique plusieurs instruments.

Par ailleurs, la nouvelle tarification inclue l'art dramatique dans un cursus équivalent aux pratiques collectives des autres disciplines du Conservatoire en s'alignant sur le même tarif.

De plus, il est proposé d'appliquer une réduction de 10 % pour les élèves s'inscrivant pour la première fois à l'issue d'un cycle d'Orchestre à l'école,

Ainsi il est nécessaire d'abroger la délibération du 30 juin 2021 et de pratiquer les tarifs 2024/2025 proposés suivants :

Grille 1 : Tarifs Enfants et jeunes de moins de 26 ans, élèves laurentins et non laurentins

TARIFS ANNUELS - payable au semestre					
Enfants et jeunes de moins de 26 ans					
Elèves laurentins					
Quotient familial	0 à 500€	501 à 1000€	1001 à 1750€	1751 à 2500€	+ de 2500€
<i>Evolution des tarifs</i>		+ 10%	+15%	+25%	+35%
Pratiques collectives élève 1 - 100%	158 €	174 €	182 €	198 €	213 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	110 €	121 €	127 €	138 €	149 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	96 €	106 €	110 €	120 €	130 €
Musique individuelle en cursus comprenant temps de pratique collective - 100%	246 €	271 €	283 €	308 €	332 €
Musique inidividuelle élève 2 - 70%	172 €	189 €	198 €	215 €	232 €
Musique inidividuelle élève 3 - 60%	148 €	163 €	170 €	185 €	200 €

Enfants et jeunes non laurentins					
Quotient familial	0 à 500€	501 à 1000€	1001 à 1750€	1751 à 2500€	+ de 2500€
<i>Evolution des tarifs</i>		+ 10%	+15%	+25%	+35%
Pratiques collectives élève 1 - 100%	198 €	217 €	227 €	247 €	267 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	138 €	152 €	159 €	173 €	186 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	118 €	130 €	136 €	148 €	159 €
Musique individuelle en cursus comprenant temps de pratique collective - 100%	308 €	338 €	354 €	384 €	415 €
Musique inidividuelle élève 2 - 70%	215 €	237 €	247 €	269 €	290 €
Musique inidividuelle élève 3 - 60%	184 €	202 €	212 €	230 €	248 €

Grille 2 : Tarifs Adultes de plus de 26 ans, laurentins et non laurentins

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2021

TARIFS ANNUELS - payable au semestre

Adultes de plus de 26 ans

Elèves laurentins

Quotient familial	0 à 500€	501 à 1000€	1001 à 1750€	1751 à 2500€	+ de 2500€
<i>Evolution des tarifs</i>		+ 10%	+15%	+25%	+35%
Pratiques collectives élève 1 - 100%	188 €	207 €	216 €	235 €	254 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	132 €	145 €	152 €	165 €	178 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	112 €	123 €	129 €	140 €	151 €
Musique individuelle en cursus comprenant temps de pratique collective - 100%	280 €	308 €	322 €	350 €	378 €
Musique individuelle élève 2 - 70%	196 €	216 €	225 €	245 €	265 €
Musique individuelle élève 3 - 60%	168 €	185 €	193 €	210 €	227 €

Adultes non laurentins

Quotient familial	0 à 500€	501 à 1000€	1001 à 1750€	1751 à 2500€	+ de 2500€
<i>Evolution des tarifs</i>		+ 10%	+15%	+25%	+35%
Pratiques collectives élève 1 - 100%	235 €	259 €	270 €	294 €	317 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	164 €	180 €	189 €	205 €	221 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	141 €	155 €	162 €	176 €	190 €
Musique individuelle en cursus comprenant temps de pratique collective - 100%	350 €	385 €	403 €	438 €	473 €
Musique individuelle élève 2 - 70%	245 €	270 €	282 €	306 €	331 €
Musique individuelle élève 3 - 60%	210 €	231 €	242 €	263 €	284 €

Grille 3 : Tarifs spéciaux

<i>Tarifs spéciaux - Tous élèves</i>					
Quotient familial	0 à 500€	501 à 1000€	1001 à 1750€	1751 à 2500€	+ de 2500€
<i>Evolution des tarifs</i>	=	+ 10%	+15%	+25%	+35%
Chant choral	58 €	64 €	67 €	73 €	78 €
Master class théâtre	114 €	125 €	131 €	143 €	154 €

Une évaluation et un suivi des retours des familles après la mise en œuvre de ces tarifs seront mis en place.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale culturelle qui s'est tenue le 10 juin 2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ABROGER la délibération du 30 juin 2021 ;

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2021

006-210681333-20240617-DCM30040617-26-DE
Reçu le 24/06/2024

APPROUVER les nouvelles tarifications au quotient familial du Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique proposés.

DÉCIDER la création de nouveaux tarifs pour les élèves du Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique tels que figurés dans les grilles ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 28

VOIX CONTRE : 5 Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY, Monsieur ORSATTI, Madame BELOT, Madame CANESTRIER

ABSTENTION(S) : 0

ABROGE la délibération du 30 juin 2021 ;

APPROUVE les nouvelles tarifications au quotient familial du Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique proposés.

DÉCIDE la création de nouveaux tarifs pour les élèves du Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique tels que figurés dans les grilles ci-dessus :

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA



AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_36-DE
Reçu le 24/06/2024